

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 35 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
2 — 58 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.
9 heures 48 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 36 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

LA DISETTE, SES CAUSES ET SES REMÈDES.

Nous croyons utile de répandre dans le public les données positives que l'histoire fournit sur les causes naturelles de la disette, et de détruire le préjugé populaire et enraciné qui l'attribue, depuis des siècles, à l'avarice des spéculateurs et à l'acaparement des blés. Des études de ce genre faites plus tôt auraient peut-être empêché beaucoup de troubles, d'émeutes et de crimes, suscités par la rareté accidentelle et mal interprétée des grains; et ce n'est, d'ailleurs, qu'après avoir très-nettement constaté comment la disette se produit, qu'on pourra se promettre de découvrir comment on la conjure.

La disette est un fait aussi naturel que l'abondance; c'est-à-dire qu'il y a, dans le cours régulier des choses, une succession de circonstances qui sont, dans une mesure périodique et constante, favorables et nuisibles à la production des récoltes. La terre a donc tour à tour ses époques d'abondance et de stérilité. Comme les disettes ont toutes exigé du gouvernement des mesures de nature à régler le commerce des grains ou à soulager les populations, il y a, dans les lois relatives à cette matière, une histoire des disettes toute faite. Il nous a paru digne d'intérêt de consulter les sources d'une histoire contenant des secrets si utiles aux populations, et nous allons placer sous les yeux du public la série des 84 disettes dont il nous a été possible de constater la réalité, depuis quatre siècles et demi, en y ajoutant les détails que la tradition historique a conservés, au sujet de celles qui furent les plus terribles.

Rois. Disettes.

CHARLES VI... 1415.—Défense de brasser des bières.
CHARLES VII... 1455.—Disette générale en France.
LOUIS XI..... 1482.—Interdiction de brasser des bières.
FRANÇOIS I^{er}... 1515.—Disette partielle.
1520.—La disette se déclare au mois d'août.
1521.—Mutinerie. Marchands pillés.

1529 } Disette de six ans, due à des
1530 } chaleurs excessives et per-
1531 } manentes. Pendant ces six
1532 } années, il ne gela jamais
1533 } deux jours de suite. La terre
1534 } se couvrit d'herbes et d'in-
sectes.
1546.—Disette partielle.
HENRI II..... 1548.—Essai de la taxe du pain.
FRANÇOIS II.. 1560
CHARLES IX... 1565.—Disette extraordinaire. Pluies
et inondations d'hiver. For-
tes gelées et neiges du prin-
temps.
1573.—Paris est envahi par les popu-
lations rurales, que la fa-
mine chasse des campagnes.
1574
HENRI III..... 1587.—Disette due aux guerres de la
Ligue. Abandon de la cul-
ture. On chasse tous les
étrangers de Paris.
HENRI IV..... 1595
LOUIS XIII... 1621.—Nielle. Chaleur excessive du
printemps, grêle de juin.
1622
1625.—La cherté se déclare au mois
d'octobre.
1626.—Disette générale qui s'étend
aux pays voisins.
1630.—Disette partielle.
1631
1632
LOUIS XIV.... 1643
1645
1649
1660.—Disette partielle. Blés niellés.
1661
1662.—Colbert essaya le système des
bons de pains aux frais du
trésor.
1679
1684.—Pluies et inondations d'hiver.
Le blé pourrit en terre.

1692.—Disette qui succède à 8 années
d'abondance. Pluies d'hiver;
gelées du printemps.
1693.—Interdiction de faire des bières
et d'eaux-de-vie de grains.
1694.—3,400 mendiants recensés à
Paris.
1698.—Pluies de juillet qui détruisent
la récolte.
1699
1709.—C'est la disette la plus terrible
dont l'histoire moderne ait
gardé le souvenir. Elle fut
générale. L'automne de
1708 ayant été fort pluvieux,
les semailles furent retar-
dées. Dans la nuit du 6 jan-
vier 1709, il s'éleva un
vent du nord si froid,
qu'il n'en avait pas soufflé
de pareil de mémoire
d'homme. Il neigea extraor-
dinairement à partir du 10.
Un faux dégel arriva le 22,
qui fit fondre les neiges et
trempa fortement le sol. Le
25, la gelée recommença
plus violente encore, et elle
dura jusqu'au 11 février.
La terre gela à deux pieds
de profondeur. Tous les
blés périrent en lait. Il n'en
germa pas un grain, et les
terres ensemencées furent,
au printemps, une immense
prairie.
1710
LOUIS XV..... 1725
1740
1741
1749
1752
1756

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Cependant les ouvriers étaient revenus peu à peu de leur étonnement; on chuchottait, on se parlait à voix basse, chacun communiquait à son voisin et son impression et son espoir. On connaissait depuis longtemps l'amitié qui unissait le fils au père, et l'on cherchait à commenter les paroles que Henry venait de jeter tout-à-l'heure aux ouvriers.

Henry parlait à son père avec une grande vivacité, son regard brillait d'un éclat inaccoutumé, on lisait sur son front une résolution bien arrêtée.

— Je viens de lire la lettre que vous m'adressiez, dit-il d'une voix émue, elle est cruelle... que vous ai-je donc fait, mon père, pour que vous doutiez ainsi de moi?

— Que veux-tu dire? murmura M. Dorbigny.

— Je veux dire qu'il y avait un moyen bien simple de réparer tout le mal, et que vous n'y avez pas songé.

— Un moyen... quel est-il?... Parle!

Un sourire vint, comme le reflet d'une joie secrète, colorer le visage d'Henry.

— Mon bon père, reprit-il presque aussitôt, si d'ici à demain le hasard mettait entre vos mains une somme de

deux cent mille francs, penseriez-vous encore à abandonner cette usine?

— Non, sans doute, fit M. Dorbigny, dont le regard resplendit.

— Eh bien! cette somme, je l'ai trouvée, moi! ou plutôt c'est ma sainte mère qui m'a inspiré cette idée. Comprenez-vous?

M. Dorbigny remua doucement la tête.

— Je comprends, répondit-il à voix lente; mais c'est un sacrifice que je ne puis accepter... Tu devais l'offrir, toi, peut-être, mais moi, je dois le refuser... A quoi bon, d'ailleurs, tenter de nouvelles épreuves et s'exposer à de nouveaux désastres, pour donner une dernière joie à ma vieillesse, et m'aider à vivre heureux encore quelques années? Non, mon ami, nous irons ensemble loin d'ici; nous ne nous quitterons plus, et je n'aurai pas du moins, privé ta vie des jouissances que j'ai voulu te réserver... Mon existence a été laborieuse jusqu'ici... Eh bien! je me reposerai... J'ai besoin de calme aujourd'hui, et cette catastrophe que je déplore sera peut-être, en réalité, un bonheur pour moi.

Henry se prit à sourire.

— C'est en vain que vous voulez me refuser, mon père, dit-il, ma résolution est prise, et je serai inébranlable. D'ailleurs, vous cherchez à vous tromper vous-même: ce bruit, ce mouvement de tous les jours, c'est votre vie, à vous, le calme et le repos vous tueraient; je le

sais bien, et je ne le veux pas... Et puis, ai-je besoin de fortune, maintenant, je vous le demande... Je n'avais bercé qu'un rêve dans mon cœur, et ce rêve est perdu désormais... Qu'importent donc quelques jouissances de luxe; cela ne vaut pas même l'honneur d'un regret... Croyez-moi donc, mon père, cette fortune, je la quitte sans tristesse, et le sacrifice que je m'impose ne me coûte aucun chagrin... J'ajoute, enfin, que je suis bien résolu à ne pas céder, et que ce serait me désespérer que de repousser l'offre que je vous fais.

M. Dorbigny était violemment ému. Son regard troublé allait alternativement de son fils aux ouvriers qui l'entouraient, et des ouvriers à son fils. Une suprême hésitation s'était emparée de son esprit, et il ne savait à quel parti s'arrêter.

— O mon père! dit Henry d'une voix tremblante, vous hésitez encore, quand je vous supplie avec des larmes et les mains jointes.

— Mais toi, toi, mon enfant, balbutia M. Dorbigny, que deviendras-tu?

— Je me ferai soldat.

— Et Blanche, malheureux!

Henry eut un éblouissement à ce nom béni; mais toute faiblesse eût été funeste en cet instant solennel; il se contint, et présenta son visage calme au regard investigateur de son père.

— Blanche, répondit-il sans trouble, je crains bien

	1764—Elle fut générale et sévit sur-tout en Italie.
	1768
	1770
LOUIS XVI.....	1775
	1789 — Assassinat des intendants Berthier et Foulon.
	1792
	1793—Le <i>maximum</i> est établi le 3 mai. Le 10 octobre, la Convention décrète le communisme en matière de subsistances.
	1794—Le 21 février, Barère propose, au nom du comité de salut public, de décréter un carême et un jeûne universels.
	1795—Insurrection de prairial. Mort de Féraud. Héroïsme de Boissy-d'Anglas. — Le pain vaut à Paris 300 fr. la livre en assignats. En province, de 30 à 40 sous la livre en argent.
	1796—Bonaparte apaise l'émeute des femmes de la Halle.
NAPOLÉON,	
1 ^{er} consul....	1800—Disette partielle.
	1801—Id.
	1802—Id. Le pain est à 5 sous la livre à Paris.
NAPOLÉON I ^{er} .	1811
	1812—Le pain vaut 7 sous la livre à Paris. La disette retarde du 10 mars au 10 mai le départ de l'armée de Russie. Ces deux mois de retard changèrent la face du monde.
LOUIS XVIII...	1815
	1816
	1817—Le pain vaut à Paris 9 sous la livre.
	1820
	1822
	1827
	1828
	1829—Le pain vaut à Paris 5 sous 1/2 la livre.
L. PHILIPPE...	1830
	1831
	1832
	1833
	1839
	1840
	1846
	1847—Le pain vaut à Paris 6 sous 1/2 la livre.
NAPOLÉON III.	1853—
	1854—
	1855—Le pain vaut à Paris 6 sous la livre.
	1856

Ce tableau constate le retour de 84 disettes en 441 ans ; ce qui fait, en moyenne, dix-huit par siècle, plus d'une tous les six ans.

Voilà des faits irrécusables, dont il serait aussi périlleux qu'inutile de décliner la signification. Ils

prouvent jusqu'à l'évidence que la production d'un siècle se compose de 82 récoltes abondantes et de 18 récoltes médiocres ou mauvaises, car il n'arrive heureusement presque jamais qu'une récolte soit complètement nulle. La disette est donc, comme nous disions, un fléau normal, ou plutôt elle est un des caractères réguliers de la production générale. Qui sait si les périodes stériles, pendant lesquelles la vie végétative semble ralentie, ne contribuent pas à l'énergie des périodes fécondes ? Quel est le propriétaire qui n'a pas nombre d'arbres fruitiers qui ne produisent que tous les deux ans ?

La constatation historique et positive du caractère climatérique des disettes simplifie la question, en désabusant les esprits des vieux préjugés qui attribuaient les disettes aux accapareurs. Il était pourtant bien aisé de soupçonner que l'action attribuée aux accaparements était singulièrement exagérée. Pour agir efficacement sur un marché aussi immense que celui des grains, il faudrait au moins retirer de la circulation le cinquième de l'approvisionnement annuel de la marchandise, c'est-à-dire 16 millions d'hectolitres. A vingt francs l'hectolitre, une telle opération nécessiterait l'emploi de trois cent vingt millions de francs. Chiffrer cette opération, c'est en montrer l'absurdité. On a autrefois perdu au moins autant d'accapareurs que de sorciers, sans que le crime des uns ait jamais été beaucoup plus prouvé que celui des autres.

D'un autre côté, dès qu'il est reconnu que les disettes sont une intermittence naturelle et régulière dans la production générale, il doit l'être aussi qu'un tel fléau veut être suivi avec sollicitude et combattu avec énergie, à l'aide de tous les moyens que la prudence peut suggérer.

La meilleure solution du problème de la disette sera toujours de combattre le fléau avec le plus grand nombre de moyens possible. Abaissement des tarifs des chemins de fer sur les denrées alimentaires, amélioration de la culture, drainage, mouture et panification mieux entendues, production plus étendue de la viande, qui diminue la consommation du pain, introduction des tubercules des tropiques qui peuvent être acclimatés en France, usage plus général du vin naturel qui maintient les forces, rien ne doit être négligé. Comme couronnement de tous ces moyens, le système de la compensation entre les prix d'abondance et les prix de disette pratiqué à Paris depuis 1853, est évidemment destiné à rendre d'immenses services aux villes populeuses, en prévenant les mouvements brusques dans le prix du pain.

Du reste, ce serait une grande erreur de s'effrayer à l'idée que la France ne produit pas d'une manière régulière le blé nécessaire à sa consommation. Il n'y a que les pays pauvres et médiocrement peuplés qui aient du blé de reste, comme la Pologne, l'Ukraine, les Provinces danubiennes, la Hongrie, la Turquie, l'Égypte, l'Espagne, l'Algérie, les États-Unis. Les pays riches et peuplés ne vendent pas de blé, parce qu'ils le consomment. L'Angleterre en manque toujours et la France quelquefois. La nation française doit, néanmoins, développer sa production de céréales, parce que son rôle politique et sa nature militaire exigent la conservation de ses mœurs agricoles ; mais il est bien rare que la disette frappe à la fois les contrées si nom-

breuses et si fertiles qui produisent du blé. Il y en a donc toujours quelque part à vendre ; le matériel naval permet de le transporter avec célérité ; les chemins de fer le distribueront avec économie. Toute la question se réduit ainsi à être assez riche pour le payer. A. GRANIER DE CASSAGNAC, (Constitutionnel.) Député au Corps - Législatif.

Les nouvelles des Principautés accusent de plus en plus l'organisation d'un mouvement en faveur de la réunion gouvernementale et administrative de la Moldavie et de la Valachie. Dans toutes les villes de la première de ces deux provinces, on se réunit, on signe des pièces appelées actes nationaux et l'on nomme des comités. Les boyards, le clergé, les personnes chargées de l'instruction publique, le commerce se prononcent ouvertement aussi pour la réunion des deux pays. Galatz, la seconde ville de la Moldavie, désire ardemment la réunion dans l'intérêt de son commerce. Fokchany, dont une moitié est valaque, l'autre moldave, s'est toujours nommée, avec orgueil, la ville roumaine. Une assemblée populaire a été tenue, le 1^{er} de ce mois, à Deukatch, et on y a déclaré que la réunion des deux Principautés, sous un prince étranger, était l'unique moyen de salut du pays. On y a constitué un comité dont sont membres le colonel Frunza et le professeur Nicoléann, personnages distingués. Il y a eu également des assemblées à Bottreschan et à Bokan, et on y a pris des résolutions semblables. Enfin, l'évêque de Moldavie, dans un sermon éloquent qui a été imprimé, sous le titre de *Sacrifice de la messe pour la réunion des Principautés*, invite toutes les classes de la population à faire leurs efforts pour obtenir la réunion sous quelques conditions qu'elle ait lieu.

Les populations valaques sont beaucoup moins entraînées par les incitations des partisans de la fusion ; mais ces derniers ne laissent pas de gagner du terrain, de telle sorte que pour résister à cette aspiration quasi-générale, les diplomates turcs et autrichiens auront fort à faire. Les boyards insistent d'autant plus dans le sens que nous venons d'indiquer qu'ils craignent de voir la Porte-Ottomane obligée à laisser tomber en désuétude plusieurs des articles importants du Hatti-Humaïoun, ou à affronter des difficultés et des troubles qui exigeront dans l'avenir la réunion de toutes les forces des populations roumaines pour sauvegarder leur sécurité et leur indépendance. En Serbie on fait courir le bruit, notamment, que les Grecs et les Turcs de la Bosnie et de l'Albanie sont moins que jamais disposés à s'entendre. Nous pensons, quant à nous, que ces rumeurs sont fausses, mais elles n'en exercent pas moins sur tout le Bas-Danube une grande influence sur la majorité des esprits.

Les dernières correspondances de Vienne nous apprennent que les membres de la Commission chargée de régler la question des Principautés ne pourront guère se réunir avant la fin du mois. Cette circonstance va hâter, sans aucun doute, la solution si impatientement attendue. Quant au rôle que les représentants de la France auront à jouer, il sera facile. Le gouvernement de l'Empereur n'a, croyons-nous, aucune idée préconçue et ne verra dans les négociations qu'un but à atteindre : celui qui assurera le mieux l'intégrité de la Turquie et les

qu'elle ne soit perdue pour moi... Mais si elle m'a aimé, cependant, si elle m'aime encore d'un amour sincère, elle m'attendra.

Pendant ce colloque, dont les ouvriers attendaient le résultat avec impatience, un mouvement extraordinaire s'était produit, et chacun cherchait à comprendre, à l'attitude du père et du fils, ce qui pouvait se passer.

Les conversations s'étaient animées, un cercle plus étroit entourait le groupe principal, la foule était devenue plus compacte, et déjà le nom de Henry passait de bouche en bouche, comme si l'on n'eût plus attendu que de lui seul la solution de toutes les difficultés.

Enfin, le jeune homme se leva, et rien qu'à voir la joie qui éclairait son visage, tous les spectateurs reprisent confiance.

— Mes amis, dit Henry avec un sourire d'immense satisfaction, M. Dorbigny a bien voulu se rendre à mes prières ; il est touché du dévouement que vous lui avez témoigné, il vous en remercie, et ne l'oubliera jamais... Demain l'usine fonctionnera comme d'habitude, vous reprendrez en commun vos travaux de tous les jours, et j'espère que cette fois aucun sinistre ne viendra plus jeter le trouble parmi vous.

Une grande clameur accueillit ces paroles, et tous les ouvriers se précipitèrent à l'envi vers M. Dorbigny et son fils. Ce fut, pendant quelques minutes, un échange attendri de cordiales poignées de mains et d'énergiques

promesses de dévouement. Puis le calme se rétablit peu à peu, les ouvriers s'éloignèrent lentement un à un ; puis, enfin, Henry et son père restèrent seuls.

M. Dorbigny avait à peine eu le temps d'embrasser son fils. Quand tout le monde eut disparu, il l'attira vivement dans ses bras, et le retint longtemps pressé contre sa poitrine.

— Henry, dit-il en éclatant en sanglots, je connaissais bien ton cœur... je ne doutais pas de toi... et cependant j'avais peur de ton retour.

— Pauvre père !

— Tu m'as sauvé !

— Et vous acceptez avec joie, n'est-ce pas, mon père?... Et vous êtes heureux, et vous vivrez ?

— Oui, mon enfant, oui, je suis heureux, et je puis le dire, maintenant, ton sacrifice n'aura pas été inutile, car cette catastrophe m'aurait tué !

Comme ils en étaient là, ils aperçurent un ouvrier qui était resté dans un coin de la salle, et qui attendait, pour s'approcher, que le moment fût plus opportun.

C'était un jeune apprenti, à peine âgé de dix-sept ans, un gamin de Paris, échappé de la rue Mouffetard, et qui, depuis l'âge de douze ans, allait et venait sur les grandes routes, s'arrêtant ici ou là, au gré de son caprice et de sa fantaisie. Henry avait depuis longtemps remarqué sa gaieté et son esprit naturel ; il le reconnut de suite, et fit quelques pas vers lui.

— Est-ce toi, Polyte ? lui dit-il en lui tendant la main.

— Moi-même, Monsieur Henry, répondit l'apprenti ; mais ne vous gênez pas, faites vos affaires, j'attendrai que vous ayez fini.

— Tu as donc à me parler ?

— Je viens faire mes adieux au patron.

— Tu pars ?

— Histoire de changer d'air.

— Est-ce que tu n'es pas bien ici ?

— Oh ! ce n'est pas ça... Mais, voyez-vous, cette existence-là manque de gaieté... et je crois que j'aimerais mieux autre chose.

— Et où veux-tu aller ?

— En Algérie.

— Comme soldat ?

— Et comment donc ?

Henry serra les mains de l'apprenti.

— Allons, dit-il avec une gaieté triste, tu as raison d'aller tenter des pays inconnus... Qui sait !... peut-être y rencontreras-tu la fortune.

— Je ne sais pas comment elle est faite, répartit Polyte, mais, si je la rencontre jamais, je la reconnaitrai bien.

— Je ne te dis pas adieu.

— Pourquoi cela ?

— Parce que, moi aussi, je me suis laissé séduire par

intérêts matériels et religieux des populations chrétiennes qu'il s'agit avant tout de délivrer de la pression russe et de l'intervention latente ou avouée d'influences exclusives. — Havas.

La Gazette de Vienne rapporte ainsi les premières nouvelles privées concernant le fâcheux événement de Giurgewo :

« Suivant une dépêche télégraphique du 1^{er} de ce mois, un conflit regrettable a eu lieu entre des troupes autrichiennes du train des équipages, qui se rendaient de Bucharest à Giurgewo, et des soldats français, attachés au poste du télégraphe, conflit dans lequel malheureusement un soldat français a reçu une blessure mortelle provenant d'une arme à feu. Une commission mixte d'enquête, composée en partie d'employés du consulat français, s'est rendue immédiatement de Bucharest à Giurgewo et, d'après une deuxième dépêche du 3, elle est déjà de retour à Bucharest. La commission, au sein de laquelle règne très-heureusement une mutuelle confiance de nature à faciliter sa tâche, répond d'une prompte justice, et ce n'est qu'après la fin de l'enquête, faite de cette manière, qu'il sera permis de porter un jugement assuré sur l'acte dont il s'agit et ceux qui s'en sont rendus coupables. »

Trois discours ont été prononcés sur la tombe de M. Fortoul, par le maréchal Vaillant, par M. Dumas, sénateur, vice-président du conseil de l'Université, et par M. Ravaisson, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ces discours ont produit une vive émotion. (Constitutionnel.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Vienne, samedi 12 juillet. — « Des dépêches de Bucharest du 9 juillet, annoncent que le prince Stirbey, hospodar de Valachie, a abdiqué son gouvernement. » — Peytral.

Vienne, samedi 12 juillet. — « L'Impératrice est accouchée aujourd'hui à sept heures du matin, au château de Laxembourg. Sa Majesté ainsi que son auguste enfant se portent bien. » — Havas.

Vienne, dimanche 13 juillet. — « Le baptême de S. A. I. l'archiduchesse, qui est née hier matin, sera célébré aujourd'hui à deux heures de l'après-midi. Une amnistie large et étendue vient d'être accordée à des condamnés pour délits politiques. Les biens confisqués seront rendus à beaucoup de condamnés hongrois et transylvaniens. » — Peytral.

Marseille, 12 juillet, au soir. — Le Journal de Constantinople, du 3, contient une proclamation qui ordonne à Sefer-Pacha de cesser la guerre contre la Russie, et qui enjoint à ce pacha de revenir ou de renoncer au service ottoman.

Le pacha d'Alep a fait arrêter le cadi de Marasch ainsi que 150 habitants de la ville pour le meurtre de l'agent anglais. Un grand nombre d'habitants se sont enfuis de Marasch, et l'on attend avec impatience l'arrivée de troupes en Syrie afin de prévenir de nouvelles insurrections.

Le Lloyd autrichien a établi un service direct de Constantinople à Galatz et d'Odessa à Vienne.

Le 3 juillet, 25,000 Français s'apprétaient à quitter Constantinople. — Havas.

Nous recevons, par Marseille, des nouvelles de Constantinople du 3 de ce mois, antérieures par conséquent à la dépêche qui a annoncé au gouvernement la complète évacuation de la Crimée. Les nouvelles données sur les mouvements de troupes de ce côté, dont parle cette dépêche, sont donc sans intérêt et probablement inexacts.

Les généraux Bousquet et Parisot avaient fait une visite à Aali-Pacha.

Les Turcs, disait-on, avaient acheté 7,000 chevaux français.

Une souscription, en faveur des inondés français avait été ouverte en Moldavie. (Constitutionnel.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le Moniteur publie dans sa partie officielle :

Un rapport à l'Empereur concernant les pensions dites demi-soldes payées par la caisse des invalides de la marine, et décret y annexé.

Londres, lundi 14 juillet. — « Le duc de Cambridge est nommé commandant en chef de l'armée, en remplacement du vicomte Hardinge. »

Les dernières nouvelles reçues du cap de Bonne-Espérance sur l'état de la guerre sont menaçantes, mais jusqu'ici il n'y a pas encore eu de troubles.

Madrid, dimanche 13 juillet. — Une crise ministérielle s'est déclarée; on n'en connaissait pas encore les résultats. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans l'Univers :

« On a reçu des lettres d'Ems. Elles donnent quelques détails sur les derniers moments de M. Fortoul. Quand le ministre se sentit frappé, il demanda lui-même un confesseur et un médecin. M. le curé de St-Roch était aux eaux. Il avait fait avec M. Fortoul une longue promenade la veille. C'est lui que le ministre fit appeler. Il reçut sa confession. M. Fortoul, qui se mourait d'une maladie au cœur, avait la tête et la voix parfaitement libres. Il se confessa avec humilité, et fit, en présence des assistants, sa profession de foi catholique et l'acte de contrition, tout cela d'un ton pénétré qui arrachait des larmes. Bientôt la tête fut prise et le malade perdit connaissance. Mais Dieu lui avait fait une grande grâce, et tous ceux qui ont assisté à ses derniers moments ont gardé l'impression d'une mort parfaitement chrétienne. »

— On vient de placarder à la halle aux blés de Paris un avis aux cultivateurs, émanant du ministère de l'agriculture, indiquant le meilleur procédé pour empêcher la germination du blé froment quand les moissonneurs sont surpris par des pluies persistantes.

Ce procédé consiste à disposer les javelles en petite meule contre une gerbe plantée debout comme noyau et point d'appui, toujours les épis en haut, puis à recouvrir le sommet de la petite meule par une gerbe ouverte comme un entonnoir renversé.

les mêmes perspectives, et qu'avant peu je serai soldat.

— Ah bien ! voilà ce que j'appelle une chance, s'écria Polyte. Sans compter que nous ne serons pas seuls.

Henry le regarda avec étonnement.

— Qui donc part avec toi ? demanda-t-il vivement.

— Catherine ! répondit l'apprenti.

Henry se rappela vaguement la jeune fille dont Polyte venait de prononcer le nom ; il s'inclina en souriant.

— Tout est pour le mieux, poursuivit-il. Ce sera pour toi une compagne agréable, et qui t'aidera à oublier les fatigues de la route... Au revoir donc, mon ami, et Dieu veuille que nous nous retrouvions bientôt !

Quinze jours environ s'étaient écoulés.

L'usine avait repris sa vie habituelle, les machines fonctionnaient avec la même activité que par le passé, on n'eût pas soupçonné qu'un drame terrible s'était joué naguère dans cette vaste salle, aujourd'hui remplie d'ouvriers gais et bruyants.

M. Dornbigny lui-même, bien qu'ébranlé un moment par la menace d'une faillite, s'était remis à l'œuvre avec la conscience de sa force et de sa probité.

Rien ne semblait donc changé dans ce coin de terre dont un funeste événement avait failli compromettre le calme, et il y avait lieu d'espérer que la tranquillité y était rétablie pour longtemps.

Seul, Henry ne pouvait partager la gaieté que son dévouement avait ramenée dans la vie de ceux qui l'en-

touraient.

Tant qu'il se trouvait avec son père, le malheureux jeune homme s'efforçait de sourire, et imposait à son cœur un douloureux silence. Le spectacle de sa tristesse eut été trop cruel à M. Dornbigny, et pour rien au monde il n'eût voulu lui donner le soupçon de ses souffrances.

Mais quand, la nuit venue, il montait à sa chambre, dont les fenêtres dominaient la vallée, et de laquelle on découvrait au loin le château de Cerny ; quand il se retrouvait seul avec le souvenir du passé et l'amère perspective de l'avenir, toutes ses forces l'abandonnaient à la fois, et il sentait une épouvante inouïe monter à son cœur et l'envahir.

Il avait tant aimé Blanche, il l'aimait tant encore !

C'était là tout son bonheur, le seul rêve de sa vie !

Depuis son retour, Henry avait appris que M. de Cerny n'était pas revenu à l'usine, et que, selon toute probabilité, il avait fait comprendre à Blanche qu'il ne fallait plus songer à l'hymen projeté.

Blanche était jeune ; son amour était timide ; il y avait des années qu'elle n'avait vu Henry, tout donnait lieu de penser qu'elle acceptait la détermination prise par son père.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Ce moyen, en usage dans la Seine-et-Oise, défie les plus grandes pluies quand la petite meule est bien faite. (Moniteur de l'Agriculture.)

CHRONIQUE LOCALE.

Depuis quelque temps, il se commet dans notre pays un genre de vol des plus audacieux et dont les auteurs seront tôt ou tard victimes, soit des poursuites de la justice, soit de la vengeance des propriétaires. Chaque nuit, des individus, qui ne sont pas étrangers au pays, se répandent dans les campagnes, arrachent les pommes de terre, coupent dans les jardins les têtes d'artichauts, enlèvent en un mot tous les fruits de vente facile. Dans certaines localités même, l'esprit de perversité est allé plus loin, les voleurs, non contents de dépouiller le fermier de ses récoltes, ont coupé les jeunes arbuttes, les pieds de vigne, etc.

Le passage du 42^e de ligne a été à Saumur une occasion de fête. Samedi soir, un dîner a été offert à l'hôtel Budan par l'état-major de l'Ecole à l'état-major du régiment, et pendant le repas la musique de notre établissement militaire a fait entendre ses brillantes fanfares. Sur les sept heures, la musique du 42^e a exécuté à son tour sur la place de la Bilange ces symphonies qui, sur la terre de Crimée, ont électrisé si souvent nos soldats. Toute la journée, samedi, on remarquait dans les rues, sur les quais, sur les places, des groupes où des soldats étaient interrogés sur les faits immortels de cette glorieuse campagne.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES INONDÉS.

15^e Liste.

SOUS-PRÉFECTURE.

Habitants de Louerre,	359 f. 95 c.
— de Noyant,	95 05
— de Doué,	1,520 20
— de Passavant,	146 65
— des Verchers,	7 «
— du Coudray-Macouard,	91 50
— de Brossay,	41 45
M. Pineau, receveur municipal de Saumur,	10 «
Les Officiers, Sous-Officiers, Brigadiers et Cavaliers de l'Ecole de Saumur,	899 «
Produit d'une quête faite par M. le Curé du Coudray,	24 50
Produit d'une collecte dans l'école communale du Coudray,	10 «
M. Demarest, maire de Bagneux,	100 «
M. ***,	100 «
M. Chevillon, major retraité,	5 «
M. Rousselet, commandant-écuyer, id.,	5 «
M. Dodeman, id. d'artillerie, id.,	5 «
M. Chaigneau, charron,	1 «
Pour la chronique locale :	P. GODET.

Nous invitons les personnes menacées ou atteintes de maladies de poitrine, Bronchites, Asthmes et Catarrhes, ainsi que d'Hémorragies, pertes et autres affections dans lesquelles le sang est attaqué, à prendre connaissance de la brochure SANTÉ par l'EAU LÉCHELLE. Celles qui sont atteintes de maladies nerveuses, telles que migraines, pesantiers d'estomac et d'intestins, névralgies et palpitations, liront aussi la notice sur la NÉVROSTINE dont l'emploi général produit des guérisons inespérées. Dépôt chez la généralité des pharmaciens, qui délivreront les brochures gratis. (242)

Marché de Saumur du 12 Juillet.

Froment (hec. de 77 k.)	32 87	Graine de luzerne.	—
2 ^e qualité, de 74 k.	51 55	— de colza . . .	—
Seigle	20 —	— de lin	23 —
Orge	15 60	Amandes en coques	—
Avoine (entrée) . . .	8 30	(l'hectolitre) . . .	—
Fèves	18 —	— cassées (50 k.)	—
Pois blancs	28 —	Vin rouge des Cot.,	—
— rouges	28 —	compris le fût,	—
— verts	—	1 ^{er} choix 1853.	120 —
Cire jaune (50 kil)	160 —	2 ^e	100 —
Huile de noix ordin.	80 —	3 ^e	90 —
— de chenevis . . .	52 —	— de Chinon . . .	140 —
— de lin	55 —	— de Bourgueil .	120 —
Paille hors barrière.	—	Vin blanc des Cot.,	—
Foin 1853. id	—	1 ^{er} qualité 1853	100 —
Luzerne	—	2 ^e	70 —
Graine de trèfle . . .	—	3 ^e	55 —

BOURSE DU 12 JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 71 20.

4 1/2 p. 0/0 hausse 80 cent. — Fermé à 94.

BOURSE DU 14 JUILLET.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 71 20.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 94.

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

EXTRAIT de jugement portant interdiction.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le samedi cinq juillet présent mois, sur le rapport de M. Dalavau, président, et sur les conclusions de M. le Procureur impérial, dâment enregistré et signifié;

Il appert que demoiselle Virginie GAUDAIS, majeure, rentière, demeurant à la Vignolle, commune de Turquant, est et demeure interdite.

Pour extrait, certifié sincère et véritable, du jugement sus-énoncé, par moi, avoué au Tribunal civil de Saumur, ayant fait les poursuites pour parvenir à ladite interdiction.
(428) R. BODIN.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, située à Saumur, rue Beaurepaire, dépendant de la succession de M. Guillemard, et joignant d'un côté la maison de M. Follie, d'autre côté celle de M.

Cette Maison consiste en: salon, salle à manger, chambres à coucher et salle de bain, au rez-de-chaussée; chambres et cabinets, au 1^{er} étage; greniers, cuisine et caves, lingerie, remise, bûcher et vaste jardin. (429)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite,
LA FERME DE

LA TOUCHE,

Située en la commune d'Epièdes, sur la route de Saumur à Lamotte Bourbon.

Cette ferme consiste en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, et contient:

- 16 hectares 50 ares de terre labourable;
- 7 hectares 20 ares de pré;
- 3 hectares 85 ares de bois.

S'adresser, pour voir les lieux et traiter, à M. SANZAY, maire de Chacé, où à M^{me} JOSEPH SCHREIBER à Saumur.

AVIS AUX DAMES.

CORSETS INDÉCOUSABLES,
BRÉVETÉS, S. G. D. G.

Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU-PLISSON, coiffeur. (369)

CHASSE A LOUER

Sur la Propriété du CHATEAU-NOIR, commune d'Auverse, à 2 kilomètres de Moulhierre (toute grande route).

Cette Propriété contient 369 hectares. — On fournira au besoin un local pour cuisine, écuries, etc.

S'adresser au Château-Noir. (431)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON, dernièrement occupée par M. d'Aure, située à Saumur, rue de la Chouetterie, avec cour, jardin et servitudes; cette maison vient d'être réparée et parfaitement décorée. (401)

A VENDRE OU A LOUER

1^o Une MAISON formant l'angle de la rue Dacier et de la Grand'Rue.

2^o Belle MAISON, au Pont-Fouchard, occupée présentement par M^{me} Renaud-Bardet.

A VENDRE

Un CLOS, situé audit lieu du Pont-Fouchard, avec jardin affié d'arbres fruitiers, et jolie petite maison, pressoir, écurie et belle cave voûtée sous le bâtiment; le tout contenant 2 hectares.

S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (332)

M. BEAUREPAIRE, avoué, demande un CLERC. (419)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 27 juillet 1856, à midi, En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, n^o 119.

Mise à prix..... 9,000 fr.

On pourra traiter de gré à gré avant le jour fixé pour la vente. Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M^{me} veuve CARTAULT, qui demeure dans ladite maison, Et audit M^e CHASLE, notaire. (423)

A Bourgueil, vis-à-vis l'auberge du Faisan, UN MAGASIN A LOUER, sur la rue de Tours; c'est un carré de 4 mètres ou 16 centiares. (397)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

La belle métairie du VIVIER,

Située en la commune de Geay, canton de St-Varent, sur les bords de la grande route de Thouars à Bressuire, contenant 57 hectares, bien approvisionnée d'arbres futaies et têtards, et de laquelle dépend un bois-taillis bien planté et de la plus belle venue. Cette métairie, à l'expiration du bail courant, contiendra 13 hectares de bonnes prairies.

S'adresser à M^e BARRION, notaire à Bressuire, pour traiter, et au fermier, pour visiter le domaine. (366)

A VENDRE

DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

USINE HYDRAULIQUE DE NOISIEL-SUR-MARNE.

MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT.

AVIS.

Le succès du *Chocolat Menier* suit toujours une marche ascendante. La fabrication loyale et très-soignée de ce produit, ses qualités alimentaires spéciales, le font rechercher autant par les malades que par les vrais amateurs de Chocolat. Cette préférence est bien légitimement due à la maison *Menier*, qui l'emporte sur toute autre fabrique par sa longue expérience et par une habileté bien reconnue à perfectionner les produits qu'elle livre au public.

Pour éviter les pièges de la contrefaçon, il faut n'avoir confiance qu'aux tablettes portant le nom *Menier*, lisiblement écrit sur une étiquette à quatre médailles.

Prix: 1 fr. 90 c. — 2 fr. 20 c. — 2 fr. 50 c. — 3 fr. et 3 fr. 50 c. le 1/2 kil. Le *Chocolat Menier* se trouve dans toutes les villes de France et de l'étranger. (432)

PILULES DE VALLET.

Approuvées par l'Académie impériale de médecine.

Les médecins les ont adoptées depuis plus de quinze ans, pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques.

AVIS. — Les tribunaux ont condamné l'usurpation qui avait été faite par quelques personnes, de mon nom de *Vallet* pour vendre les pilules ferrugineuses dont je suis l'inventeur, et que je prépare moi-même par des procédés qui me sont propres.

En donnant cet avis, mon but est de garantir le public contre les contrefaçons et les imitations qui pourraient encore exister en France et à l'étranger.

Tout consommateur devra donc s'assurer que les flacons sont scellés de mon cachet, et que l'étiquette porte ma signature: VALLET.

Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 45; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Châlons-sur-Loire, Guy, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe; HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (26)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infaillible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissor, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT: 3 FR. (286)

LE NUMÉRO 5 CENTIMES.

JOURNAL DU DIMANCHE

LITTÉRATURE — HISTOIRE — VOYAGES — MUSIQUE

Bureaux: rue de l'Éperon, 7, à Paris.

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Paris: un an, 3 francs; six mois, 1 fr. 50 cent. — Départements: un an, 4 francs; six mois, 2 francs.

Le *Journal du dimanche*, le premier qui ait paru dans les publications à cinq centimes, a obtenu de suite le plus grand succès. Il le doit à la variété de sa rédaction, au choix attentif de ses articles, à la beauté de ses illustrations; c'est un véritable recueil de famille qu'on peut mettre sans danger entre les mains de tout le monde.

Nous ne pouvons mieux le faire connaître qu'en donnant le sommaire des premiers numéros:

LE PASTEUR DU PEUPLE, par Clémence Robert; — LA CHASSE AUX COSAQUES, par Jules de Saint-Félix; — LE SAVANT ET LE CROCODILE, par Méry; — LE CHASSEUR DE MARMOTTES, par Élie Berthet; — LE RETOUR AU PAYS, par Henry de Kock; — LA JUIVE DE SÉBASTOPOL, par Octave Féré; etc.

Chaque numéro contient un chant, avec musique, de Pierre Dupont et autres chansonniers populaires.

Les numéros suivants contiendront des romans et nouvelles par MM. Jules Sandeau, Eugène Sue, Léon Gozlan, Ancelot, de l'Académie française, Emmanuel Gouzalès, Savinien Lapointe, Molé-Gentilhomme, Emile Souvestre, Arthur Ponroy, M^{mes} Desbordes-Valmore, Anaïs Ségalas, etc., etc.

Le *Journal du Dimanche* publie en ce moment:

LES ZOUAVES, PAR PIERRE ZACCONE

Ce roman est un des récits les plus émouvants qui aient été écrits sur ces braves qui firent nommés sur le champ de bataille les premiers soldats du monde.

Fu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,